



Conditions Générales de Vente – Stands Exposants **Le Festival de la Plume – Édition 2026** - Evènement porté

Par l'Association Les Enfants de la Jungle - W9M1000423 - 454 029 091 00021/APE : 94.99Z - Tél : 06 84 28 68 75 - 20 rue du 6 Juin 50520 Juvigny-le-Tertre

Email : asso.lesenfantsdelajungle@gmail.com

Courriel : contact@festivaldelaplume.fr

1. Objet

Les présentes conditions générales régissent la vente de stands d'exposition dans le cadre du Festival de la Plume, organisé du **22 au 23 MAI 2026, au Parc des Expositions de Caen**

2. Modalités d'inscription

L'inscription se fait via :

- le formulaire en ligne ou la fiche papier dûment complétée,
- le règlement du montant total du stand (voir article 4).

Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.

3. Conditions d'admission

L'acceptation des exposants est soumise à validation par le comité de sélection, selon :

- la cohérence avec les thématiques du festival (art, plume, création authentique),
- la qualité artistique ou artisanale de la proposition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande sans justification.

4. Tarifs

Stand exposant : GRATUIT pour * Les artistes en situation de handicap, jeunes de moins de 25 ans étudiants, écoles et les professeurs accompagnants leur classe (scolaires) (gratuit)).

Nous prenons en charge les frais de repas pour tous les exposants

Les frais d'Hotels pour les Artistes qui prennent part à la scène (sous condition de validation de candidature)

Tarif Partenaire :

à partir de 49€ TTC (tarif réduit pour les artistes en autoédition, autoentrepreneurs moins de 2 salariés, (à compte d'auteur (sous conditions après acceptation du dossier)),

Les associations (loi 1901),

Artistes auteurs qui se produisent sur scène (sous condition de la validation de la candidature).

Tarif Unique :

149€ Tarif Unique pour toutes autres demandes (professionnels, éditeurs, entreprise commerciale, etc...)

Tarifs standards (sur devis) : selon la superficie et les équipements souhaités (tables, cloisons, électricité).

<https://www.payasso.fr/les-enfants-de-la-jungle/boutique>

Virement : Titulaire du compte (Account Owner)

L ASS LES ENFANTS DE LA JUNGL / FR76 1027 8021 0100 0223 9420 160 / CMCIFR2A

ou par chèque à l'ordre de l'association Les Enfants de la Jungle.

5. Conditions d'annulation

Annulation par l'exposant jusqu'au 30 mars 2026 : remboursement à 70 %.

Après cette date : aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.

En cas d'annulation du festival par l'organisateur (cas de force majeure), l'exposant sera remboursé intégralement.

6. Matériel et installation

Les exposants doivent respecter les horaires d'installation /démontage communiqués par l'organisateur.

Tout matériel (table, chaise, rallonge, décors...) non fourni par l'organisation doit être validé au préalable.

Les stands ne peuvent être ni déplacés ni échangés sans autorisation.

7. Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte survenue pendant la durée du festival.

Il est recommandé aux exposants de souscrire une assurance responsabilité civile.

8. Règlement intérieur

Tout exposant s'engage à :

- respecter les consignes de sécurité,
- maintenir son espace propre,
- éviter tout comportement perturbant la tranquillité des visiteurs ou des autres exposants.

Le non-respect peut entraîner l'exclusion immédiate sans remboursement.

9. Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'inscription sont destinées uniquement à l'organisation du Festival.

Conformément au RGPD, chaque exposant peut demander la modification ou la suppression de ses données.

10. Acceptation

L'inscription à un stand implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.